

COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 28 octobre 2024 à 20H00

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 21 octobre 2024.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Daniel DARCEL (procuration à Alain LE FUR)
Alexandre LE STRAT (procuration à Laurent GANIVET)

Absent :

Secrétaire de séance : Anne-Laure BERNARD

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024.
Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

1- Intervention de M. Paul JOUCHET, chargé de mission à Pontivy Communauté

❖ Présentation du projet « Atlas de la Biodiversité Intercommunale » - ABI

Un Atlas de la biodiversité est un inventaire des milieux et espèces présent.e.s sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élu.e.s, citoyens, associations, écoles....) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de la biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité. En juin 2024, Pontivy Communauté a été retenue par l'Office Français de la Biodiversité pour mener cette expérimentation sur son territoire.

C'est un programme pluriannuel (2024-2027) se déclinant en 2 temps forts :

- 1) Mise en place d'un inventaire par le biais de collectes de données (par exemple les études d'impact menées par la société VALECO / étude des 4 saisons menée dans le cadre de l'aménagement foncier / comptage nocturne du gibier par les chasseurs)
- 2) Sensibilisation au grand public

Chaque commune recevra un rapport individuel avec des fiches actions déclinées.

Concernant la gouvernance, il y a la mise en place d'un COTECH composé d'associations, d'élus référents et de techniciens de l'EPCI. Ce COTECH se réunira tous les 2 mois.

Mise en place également d'un COPIL composé du Président de Pontivy Communauté, du Vice-président à l'environnement, du Vice-président de la commission « eau et assainissement », des élus référents des communes, des techniciens de Pontivy Communauté et des partenaires institutionnels. Ce COPIL se réunira 2 à 3 fois par an.

L. GANIVET propose de faire passer l'information dans le prochain bulletin municipal afin de faire appel aux bénévoles de la commune. La réunion officielle de lancement de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale se déroulera le mardi 10 décembre 2024 de 15h à 17h dans les locaux de Pontivy Communauté

1- Commission « Finances »

❖ Location des salles communales

L. GANIVET présente la proposition de la nouvelle tarification des salles à compter du 1^{er} janvier 2025. Il y a également une modification concernant la période hivernale, dorénavant cette dernière s'étalera du 1^{er} octobre au 30 avril.

➤ **Le conseil municipal valide les nouveaux tarifs de location pour la salle polyvalente et pour la salle multifonctions à compter du 1^{er} janvier 2025.**

L. GANIVET propose de mettre en place de nouvelles modalités et réglementations pour les réservations. En effet, il est constaté que de nombreuses personnes de Séglien louent pour des personnes extérieures à la commune. L. GANIVET souhaite que pour les prochaines locations, les secrétaires de mairie fassent la demande systématique de l'identité de la personne / connaître l'occasion pour laquelle la salle est louée / il faut également que l'assurance responsabilité civile soit au nom de la personne qui loue.

Le délai entre la demande de réservation et la réception de l'acompte est d'1 semaine, passé ce laps de temps la salle est remise à la location.

Le choix a été fait de ne plus faire apparaître les tarifs de location sur le site internet. Si les personnes souhaitent avoir des renseignements, un formulaire de contact est mis en ligne.

La gratuité faite aux associations lors de la 2^{ème} réservation de l'année ne sera plus appliquée. En contrepartie, l'association bénéficiera d'une augmentation de sa subvention annuelle octroyée par la commune de Séglien.

2- Commission « Personnel et Affaires générales »

❖ Créations de postes

Un membre du personnel communal, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, bénéficie d'un changement de grade au 1^{er} novembre 2024 pour être nommé adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Il convient donc de créer le poste par délibération et de supprimer l'ancien grade.

V. BLANDEL a fait part de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite courant du 1^{er} trimestre 2025. Afin d'anticiper un éventuel remplacement, il convient de créer le poste d'adjoint administratif avec tous les grades correspondants (Adjoint administratif / Adjoint administratif principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe)

Le conseil municipal valide ces créations de poste

3- Commission « Travaux »

❖ Aménagement foncier

J. M. LERAY était membre titulaire dans la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF). Suite à son décès, le Conseil départemental du Morbihan demande à la commune de Séglien de nommer un nouveau membre titulaire. P. POMME propose sa candidature. Après vote, il est élu membre titulaire à l'unanimité. Lors de l'élection en 2020, P. POMME avait été nommé membre suppléant. Puisqu'il est nommé titulaire, il convient de nommer un membre suppléant. A. LE STRAT a fait savoir à L. GANIVET qu'il souhaite présenter sa candidature. Après vote, A. LE STRAT est élu membre suppléant à l'unanimité.

L. GANIVET présente l'estimatif du montant des travaux connexes dans le cadre de l'aménagement foncier. Ce montant s'élève à 820 000 euros HT.

P. POMME prend la parole et précise que la commune arrive dans l'étape finale de l'aménagement foncier. Une réunion de sous-commission est organisée le 9 décembre 2024, réunion à laquelle les titulaires et les suppléants de la CCAF seront conviés. Ensuite, ce sera la commission départementale qui tranchera sur les échanges à opérer. Une consultation publique sera organisée au mois de mars 2025.

Le bornage, sur la commune, est effectué à 95%. Commencée début octobre, l'étude d'impact des 4 saisons menée par le bureau ATLAM est en cours. Quelques points durs subsistent concernant les échanges de terre, P.Y. LAMOUR continue à rencontrer les habitants de Séglien.

P. POMME explique que les différents travaux connexes ont été classés par catégorie : faible / modéré / fort. Après plusieurs rencontres / réunions, le choix a été fait de supprimer tous les travaux de catégorie faible et de procéder à un écrémage des catégories modérées.

Toutes les voies communales et chemins d'exploitation seront numérotés, c'est un travail fastidieux qui a été effectué précise P. POMME.

Dans les travaux connexes à opérer, on trouve 3 grands axes :

- chemins à créer, à améliorer ou à supprimer
- plantation et/ou regarnissage de haies bocagères, création de talus avec plantation de haies bocagères et regarnissage de haies bocagères sur talus existants
- travaux de voirie normaux avec créations de fossés et installation de buses ; 4 gros chantiers de voirie communale : aménagement du carrefour de Manégazec / déviations des villages de Manéguégan et de Goezerfetanvat car la traversée des villages est inadaptée pour les gros véhicules et enfin la création d'un boviduc au niveau du village de Kermarcel.

Des aides restent possibles pour tous ces travaux connexes : pour les talus et les haies bocagères à créer et/ou à regarnir, la commune de Séglien pourrait conventionner avec Blavet Terre et Eaux. Cette convention tripartite (Commune / Blavet Terre et Eaux / Propriétaire terrien concerné) préciserait que le reste à charge pour la commune s'élèverait à 1€ du mètre linéaire.

Pour les autres travaux connexes, le Conseil départemental pourrait subventionner à hauteur de 50%. Cela reste à déterminer.

Concernant le dossier de déviation du village de Manéguégan, la commune doit procéder à un échange contre soulte avec M. Joël LE FUR, propriétaire de la parcelle cadastrée YK 107 et située au nord du village.

La commune cède à M. Joël LE FUR la partie du Domaine public située devant la parcelle de sa maison d'habitation cadastrée YK 96 pour une contenance de 155 m² et M. LE FUR cède à la commune une partie de la parcelle YK 107 pour une contenance de 1 500 m². La différence de surface (1 500 – 155 soit 1 345 m²) est acquise par la commune moyennant le versement d'une soulte.

❖ Réfection de la Rue du CLANDY

La réunion de lancement concernant le dossier de la réfection de la Rue du Clandy a eu lieu en mairie le jeudi 24 octobre en présence de L. GANIVET, P. POMME, J. THOMAS, J. PENSIVY, Y. LORAND, architecte, J. QUERELLOU, paysagiste et Emmanuel GUEVARA du cabinet de géomètre-expert MARTIN.

Ce dossier est le prochain gros projet de la commune. Si le Conseil départemental suspend réellement en 2025 les aides PST aux collectivités, la commune fera le choix de reporter ce projet.

L. GANIVET propose néanmoins de continuer à travailler sur le dossier pour avoir un chiffrage de l'Avant-Projet Définitif pour le 15 janvier 2025 et pouvoir ainsi déposer la demande de DETR pour fin janvier 2025.

Malgré l'annonce du Conseil départemental, les élu.es décident de continuer à travailler sur le dossier.

Une déambulation participative publique aura lieu le samedi 23 novembre de 10h00 à 12h00 afin de rencontrer les habitants de la rue du Clandy mais également de la rue Vintouri et ceux habitant près du carrefour entre la place de l'Eglise et le début de la rue du Clandy. Cette déambulation a pour but de compiler les attentes des administré.e.s en termes de travaux. La commune fera parvenir à chaque personne un courrier les invitant à y participer.

L. GANIVET précise qu'un groupe de travail composé d'élu.e.s doit être mis en place. A ce jour, il est composé de L. GANIVET, P. POMMÉ, A-L BERNARD et de J. THOMAS. Le maire invite cependant les élu.e.s qui le souhaitent à rejoindre le groupe de travail.

❖ Réseau de chaleur

La restitution de l'étude d'opportunité (étude totalement gratuite prise en charge par l'ADEME) a été présentée aux élu.e.s le mercredi 2 octobre en présence de Messieurs A. FLAUSSE, de l'association AILE et S. LE CORRONC de Pontivy Communauté. La conclusion de cette restitution est qu'il y a un intérêt à réaliser ce réseau de chaleur soit par le biais d'une chaufferie bois déchiqueté, soit par le biais d'une chaudière bois granulé. A savoir qu'il existe une différence de prix de l'ordre de 100 000 euros entre ces 2 solutions : l'option de la chaudière à granulé bois étant la moins chère.

La 2^{ème} phase de ce projet est l'étude de faisabilité. Cette étude d'un coût d'environ 12 000 euros peut être subventionnée à hauteur de 80%.

C. LE DANVIC prend la parole et trouve que le retour sur investissement est long pour la chaudière à granulé. En effet, il faut compter 13 années tandis que le retour sur investissement pour la chaudière avec du bois déchiqueté est de 9 années.

L. GANIVET approuve mais précise également qu'une chaudière à bois déchiqueté requiert le recrutement d'une personne à temps plein pour les différentes vérifications quotidiennes et la maintenance ce qui n'est pas le cas avec une chaudière à granulé bois.

Les élu.e.s souhaitent poursuivre ce projet et valide le lancement d'une étude de faisabilité.

❖ Parcelle de l'ancienne décharge

Madame Emmanuelle GUILLOU de la société ORION énergie, spécialisé dans le développement de centrales solaires, souhaite rencontrer les élu.e.s de la commune pour leur faire part d'un potentiel projet.

La personne a eu connaissance du travail mené par la commune de Séglien pour délimiter les Zones d'Accélération des Energies Reouvelables, et notamment l'identification d'un terrain communal correspondant à l'ancienne décharge de Penbos (parcelle YH 191). Dans le cadre de leurs projets, la société Orion s'intéresse en priorité à des terrains délaissés, dégradés ou en friche, de taille raisonnable afin qu'ils s'insèrent au mieux dans le paysage, ce qui permet à la collectivité de dégager des revenus (loyer, retombées fiscales) tout en s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique et de valorisation de ces terrains.

Ce terrain leur semble à première vue pertinent pour le développement d'un petit projet au sol.

Les élu.e.s sont favorables pour que L. GANIVET rencontre cette personne.

❖ Changement de la chaudière au 7 rue du Murio

L. GANIVET fait part à l'assemblée que la chaudière du logement communal situé au 7 rue du Murio est tombée en panne. L'entreprise TEXIER a fait parvenir en mairie un devis pour la remplacer.

➤ **Les élu.e.s approuvent les travaux, sollicitent le fonds de concours auprès de Pontivy Communauté et autorisent le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

4- Commission « Affaires scolaires »

❖ Opération « Petits déjeuners à l'école »

L'Education nationale propose à la commune de Séglien la reconduction du dispositif « petits déjeuners à l'école » pour l'année scolaire 2024/2025. Après 3 années très concluantes avec une très bonne participation des élèves, L. GANIVET propose aux élu.e.s la reconduction du dispositif, il restera à déterminer le moment le plus opportun dans l'année scolaire pour mener cette action. Pour rappel, l'éducation nationale verse une subvention à la commune à hauteur d'1€30 par élève et par petit déjeuner.

Les élu.e.s se prononcent favorablement à la reconduction du dispositif « petits déjeuners à l'école » pour l'année 2024/2025.

❖ Demande de réalisation d'un stage à l'école Arc En Ciel

Benjamin LE SOURN domicilié à Lescouet-Gouarec et élève au Lycée Rosa Parks de ROSTRENEN en CAP AEPE, souhaite effectuer un stage à l'école Arc-en-Ciel de Séglien la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet 2025.

Les élu.e.s répondent favorablement à cette demande de stage.

❖ Convention ALSH avec la commune de CLÉGUÉREC

L. GANIVET fait part au Conseil Municipal que la commune de Séglien ne dispose pas de centre de loisirs pour sa jeunesse. La plupart des familles se tournent vers le centre de Cléguérec en cas de besoin mais elles payent plus cher que les familles de Cléguérec et leurs enfants ne sont pas prioritaires lorsqu'il manque de la place.

L. GANIVET propose de signer une convention avec la commune de Cléguérec afin que les familles ségliennaises puissent bénéficier des mêmes droits et mêmes tarifs que les familles cléguérécoises contre une participation financière de la commune.

Cette convention est valable uniquement pendant les petites vacances scolaires et les mercredis. Pour la période estivale c'est l'association « Famille rurale » qui gère.

Les élu.e.s souhaitent mettre en place cette convention au 1^{er} janvier 2025 et autorisent le Maire à la signer.

5- Commission « Communication - événementiel »

❖ Opération « 1 arbre – 1 enfant »

A. VAILLIER prend la parole et précise que cette année l'opération concerne les enfants nés en 2022 (au nombre de 2) et les enfants nés en 2023 (au nombre de 6).

La remise des arbres s'effectuera le vendredi 15 novembre à 18h00 à la mairie.

❖ Marché de Noël

A. VAILLIER propose aux élu.e.s de mettre en place cette année un marché de Noël. Ce marché des petits producteurs pourrait se tenir sur la place de l'Eglise le vendredi 20 décembre à partir de 17h00. Les élu.es. y sont favorables mais souhaitent connaître les dates des marchés des communes voisines. A. VAILLIER va se renseigner auprès des communes et va également se rapprocher des producteurs pour connaître leur disponibilité à cette date.

❖ Colis de Noël 2025

L. GANIVET demande aux élu.e.s de se prononcer sur le fait que la commune distribue des colis aux personnes n'ayant pas participé aux repas du mois de juin. Les personnes qui sont en structure et n'ayant pas participé au repas reçoivent systématiquement un colis en fin d'année mais la question se porte sur les autres personnes qui sont chez elles.

Les élu.e.s souhaitent mettre en place une distribution de colis pour les personnes n'ayant pas pris part au repas du mois de juin.

6- PONTIVY Communauté

❖ Rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie afin d'évaluer le retour de transfert de charges à opérer par Pontivy Communauté vers ses communes membres pour la fourrière animale et l'abandon du projet de stade d'eaux vives.

La proposition formulée par la CLECT est la suivante :

Pour la fourrière animale :

La CLECT propose d'évaluer la charge sur la période 2021-2023, d'arrêter le montant de la charge à reverser à 30 168,23€ et d'effectuer une répartition communale sur la base de la population municipale totale au 1^{er} janvier 2024, et au prorata temporis, à partir de la date de l'arrêté préfectoral actant le transfert de compétence.

Pour le stade d'eaux vives :

La CLECT propose d'évaluer cette charge à transférer aux communes à 0€, l'étude de l'équipement stade d'eaux vives ayant été portée intégralement par Pontivy Communauté sans transfert de charges et donc d'impact sur les attributions de compensation lors de l'inscription du projet dans les statuts.

Ce Rapport de la CLECT, validé par le conseil communautaire réuni le 24 septembre 2024, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du

Code général des collectivités territoriales. Ces délibérations des conseils municipaux des communes membres doivent être prises, au plus tard dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.
Les élu.e.s approuvent le rapport de la CLECT

❖ Programme voirie 2025 – Formation d'un groupement de commande

L. GANIVET explique qu'il s'agit de poursuivre le programme Voirie avec le groupement de commande par le biais de Pontivy Communauté. Il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour assister à la Commission d'Appel d'Offre (CAO). L. GANIVET est désigné membre titulaire et P. POMME est désigné membre suppléant.

Fin de séance à 23h00